

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIRE Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme d'investissement 2011 - Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP-CP) - Révision des AP-CP votées par délibération n°2010/0297 du 28 mai 2010 - Adoption

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/043 du 21 janvier 2000, le Conseil de Communauté a décidé d'expérimenter la procédure de suivi financier en Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) à la faveur de la réalisation du projet de première phase du Tramway et de son extension jusqu'au C.H.R.

A l'issue de cette expérimentation, le Conseil de Communauté a décidé, par des délibérations successives, en 2006, 2007, 2008 et 2009, d'élargir cette procédure aux projets suivants :

Au budget principal :

- le pont Bacalan-Bastide,
- la desserte du secteur nord de l'agglomération,
- la ZAC du Centre Ville à Ambarès,
- la 7ème circonscription de voirie,
- la rénovation de l'Hôtel Communautaire,
- la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique (SEA) pour la partie Tours/Bordeaux (participation de la Communauté Urbaine),
- l'aide à l'équilibre des opérations de logement de Type PLUS et PLAI
- les actions entrant dans le cadre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
- le développement des activités portuaires,
- l'isolation des bâtiments communautaires dans le cadre du Plan Patrimoine,
- le parc végétal et animalier du Bourgaillh à Pessac.

Au budget annexe Assainissement :

- la station d'épuration Brazza,
- la reconstruction de la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux,

Au budget annexe Déchets Ménagers et Assimilés :

- la construction du 3ème Dépôt du Service de l'Environnement.

Au budget annexe Transports (les phases 2 et 3 de TCSP faisant l'objet de délibérations distinctes) :

- l'atelier de carrosserie et mécanique bus.

Il convient, une nouvelle fois, de souligner qu'une telle procédure présente de multiples avantages et permet notamment :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation de dépenses ;
- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés ;
- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une première évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Par ailleurs, l'article R-2311 du CGCT, dont la rédaction a été assouplie par les articles 7 et 20 de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relatives à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics locaux, stipule que lors du débat sur les orientations générale du budget prévu par l'article 2312-1 du CGCT, une présentation des grandes orientations pluriannuelles et non du montant précis des autorisations de programmes, ni de l'échéancier des crédits de paiement suffit à ce stade de la procédure budgétaire. En application de ces dispositions, une autorisation de programme peut donc être créée ou modifiée à chacun des stades de la procédure budgétaire.

A l'issue de l'exercice 2010, il convient donc, au vu de l'avancement de chacun des 15 projets précités et de l'évolution des conditions économiques, d'ajuster les autorisations de programme et crédits de paiement déjà votés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article R-2311 du CGCT, qui reprend les dispositions du décret n°97/175 du 20 février 1997, assouplies par les articles 8 et 20 de l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE qu'afin de retracer les adaptations à réaliser du fait de l'avancement de chacun des projets précités et de prendre en compte les effets de l'actualisation des coûts des projets, un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement déjà votés s'avère nécessaire,

DECIDE

Article 1 :

d'adopter la présente révision des autorisations de programme (AP) portant sur les quinze projets retenus en 2006, 2007 et 2009, tels qu'ils sont repris, avec leurs modalités prévisionnelles de financement dans le tableau ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération,

Article 2 :

d'adopter les nouveaux crédits de paiement (CP) en résultant,

Article 3 :

d'adopter pour chacun des quinze projets précités le découpage en AP/CP proposé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2011

M. LUDOVIC FREYGEFOND

